

séances personnellement, mais mon collègue, le dévoué député de Matane (M. De Bané), dont la circonscription disparaîtra si la Commission est acceptée, a présenté mon rapport aux commissaires. On a dit, à cette époque-là: Si vous voulez que cela soit fait d'une façon plus adéquate pour les circonscriptions rurales, modifiez la loi, vous êtes les législateurs.

Eh bien, c'est ce que je suggère ce soir: qu'on modifie la loi de façon que les circonscriptions rurales soient représentées de façon adéquate.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je ne parlerai que pendant deux très brèves minutes, puisque je ne voudrais pas contribuer à l'enterrement de première classe de cette très importante motion.

J'ai signé la requête, comme le sait l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bécharde), de même que mon collègue de Témiscamingue (M. Caouette); nous appuyons pleinement cette requête qui a été préparée et qui dépasse le cadre, je pense, de la «partisanerie» politique.

Nous ne pouvons pas parler de l'ensemble du pays; nous parlons de ce qui nous intéresse précisément en ce qui a trait à la carte électorale, soit de la province de Québec. Nous nous faisons enlever deux circonscriptions, et notre représentation fédérale diminuerait. C'est déjà une raison suffisante de nous serrer les coudes et de protester énergiquement par cette requête.

La deuxième raison, c'est que j'ai moi-même présenté comme d'autres députés, comme l'a dit mon préopinant, des requêtes aux commissaires, et, monsieur le président, ceux-ci ne semblent pas comprendre qu'il faille, sur une carte électorale, respecter les entités régionales sur les plans culturel, sociologique, économique ou sur celui d'une entité, simplement, d'une collectivité qui est habitée de vivre ensemble.

On ne peut pas, monsieur le président, couper une ville en deux. Peut-être peut-on le faire au niveau urbain, mais sûrement pas au niveau rural. Il me semble que les commissaires auraient eu avantage à étudier la carte provinciale, mais à s'en détacher quelque peu pour essayer d'innover.

Les commissaires auraient dû aussi essayer d'imaginer le rôle du député. Eux s'amusent dans une tour d'ivoire à dessiner la province de Québec et disent: On vous supprime deux circonscriptions parce qu'on a estimé que vous aviez tant d'habitants chez vous.

Monsieur le président, étant donné ces conditions, je pense que les commissaires n'ont compris ni l'importance d'une entité régionale, ni celle du rôle du député que l'on veut, en 1973, de plus en plus près de la population, parce qu'il s'agit d'un service public, parce que le député est un homme qui doit servir tous les gens, indépendamment de leur allégeance politique. Les commissaires devraient comprendre l'importance de veiller à ce que les circonscriptions répondent vraiment aux besoins modernes.

Enfin, monsieur le président, et j'en profite pour traiter d'un autre sujet qui me tient à cœur, savoir les secrétaires et les bureaux, dans les circonscriptions. Cela devrait être étudié bien avant les cartes électorales stupides qu'on nous propose.

● (1800)

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, lorsqu'on lit le compte rendu des débats de la Chambre des communes de l'époque où la loi actuelle sur le

Remaniement

remaniement de la carte électorale a été votée, on se rend compte que tout le débat a porté sur la différence qu'il peut exister entre le nombre d'électeurs dans chaque comté.

Si je me souviens bien, le parti au pouvoir, dirigé alors par le très honorable L. B. Pearson, suggérait que la différence ne dépasse pas plus ou moins 20 p. 100. Et l'opposition officielle suggérait, sauf erreur, une variation maximum de plus ou moins 35 p. 100. Par la suite—et je pense que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a participé à ce débat-là—l'opposition officielle a présenté un amendement visant à ce que la variation soit augmentée de 20 à 25 p. 100. Et cela a été adopté à l'unanimité par tous les partis.

Si l'on étudie—et je fais mes commentaires en toute déférence et en tout respect pour les commissaires—la carte qu'ils ont tracée, on s'aperçoit que tout ce débat qui a eu lieu à la Chambre sur cette variation de plus au moins 25 p. 100, ils n'en ont pas tenu compte. La circonscription de Gaspésie, par exemple, aura une population supérieure à certaines circonscriptions de Montréal.

Tout le débat, à la Chambre des communes, a précisément porté sur cette question-là. Et je rappelle que lorsque le gouvernement a présenté le projet, certaines circonscriptions avaient alors une population 10 fois inférieure à celle de certaines autres. Alors, on a pensé qu'avec une variation de plus ou moins de 25 p. 100, on faisait déjà un pas énorme dans la bonne direction.

Et quelle n'a pas été ma surprise et celle d'autres députés de voir la carte, par exemple, qui a été faite pour la province de Québec, et de constater que dans 99 p. 100 des cas, la variation ne dépasse pas plus ou moins de 5 p. 100. Alors, à mon humble avis, monsieur le président, il s'agit là d'une interprétation complètement différente de celle que les députés ont voulu donner à la loi qui a été votée.

Et pour ne parler que d'un résultat absurde, parlons de la circonscription de Gaspésie, que je connais bien; elle aurait, selon la carte qui a été dessinée, une longueur d'environ 300 milles, c'est-à-dire d'Ottawa jusqu'à plus loin encore que la ville de Québec. Est-ce qu'il est possible d'imaginer que la population pourrait être bien desservie par un député qui aurait un territoire aussi immense à représenter? Il s'agit d'une population qui est déjà défavorisée au point de vue des services par les gouvernements, et comme le député a une importance capitale dans ces régions-là, parce qu'il remplit des fonctions beaucoup plus nombreuses que celles du député urbain—et l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bécharde) les a mentionnées tantôt—je vois mal comment un député, quel qu'il soit, pourra représenter de façon adéquate des circonscriptions aussi populeuses.

Je pense enfin que nous devrions songer sérieusement à augmenter le nombre de députés à la Chambre des communes. L'urbanisation du Canada se fait à un rythme extrêmement rapide, et il est à craindre que si elle continue à ce rythme-là et que si le nombre de sièges à la Chambre des communes n'augmente pas, la population moyenne de chaque circonscription pourra bientôt s'élever à 200,000 âmes. A ce moment-là, évidemment, des régions entières du pays ne seront représentées que par un seul député.

Voilà pourquoi tous les députés devront travailler et faire en sorte que chaque citoyen ait une voix qui n'ait pas tellement plus d'influence que celle de son concitoyen d'une autre région, que l'égalité des voix soit respectée et qu'en même temps les accidents géographiques et autres